



02/12/11

Machinisme

Les ETA font salon à Laval

Le Salon des entrepreneurs de travaux agricoles se tient à Laval les 7 et 8 décembre. L'occasion de découvrir les dernières innovations des constructeurs, quelques semaines après Agritechnica.

Deux semaines après la clôture d'Agritechnica et sa fréquentation record de 415000 visiteurs, les constructeurs ont rendez-vous à Laval (53) avec les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Le salon des Eta qui s'y tient les 7 et 8 décembre leur est en effet entièrement dédié. Les surfaces en jeu ont peu à voir avec celles d'Agritechnica mais l'hyper spécialisation du salon permet aux deux parties - constructeurs et entreprises – de valoriser au maximum l'échange. Les entrepreneurs auront également l'occasion de faire le point sur les évolutions réglementaires régissant leur entreprise, à commencer par la certification phytosanitaire. Jusqu'à présent, les entreprises réalisant des chantiers de pulvérisation devaient être titulaires du Dapa (Distributeurs applicateurs de produits antiparasitaires). Le futur « permis » de pulvériser, qui concernera les distributeurs de produits et les agriculteurs, modifie également la processus de certification des entreprises. La Fédération nationale des entrepreneurs des territoires fera la point sur cette réglementation dans le cadre du salon.

Trois conférences

Mercredi 7 décembre 14h30-15h30

- réforme de l'agrément phyto : comment certifier son entreprise. Conférence animée par la Fédération nationale des EDT

Jeudi 8 décembre 11h-12h

Jeudi 8 décembre 11h-12h


- bois énergie, plaquettes forestières : les techniques de déchiquetage. Conférence animée par la Fédération nationale des EDT

Jeudi 8 décembre 14h30-15h30

- guidage-traçabilité : quels intérêts pour valoriser son entreprise avec les témoignages d'entrepreneurs sur le semis, l'épandage et la récolte. Conférence animée par le Cemagref et la Sitmafgr.

 **Raphaël Lecocq**



Commentaires 

» Veuillez vous connecter pour poster un commentaire.
